



**IMISHYIKIRANO-HURIRO NYARWANDA**  
**DIALOGUE INTER RWANDAIS HAUTEMENT INCLUSIF**  
**(DIRHI)**  
**HIGHLY INCLUSIVE INTER RWANDAN DIALOGUE**  
**(HIIRD)**

**PLAIDOYER POUR LA TENUE DU DIALOGUE**  
**INTER RWANDAIS HAUTEMENT INCLUSIF**  
**(DIRHI)**



---

**POST BUS 2847, 6030 AC NEDERWEERT – NEDERLAND**  
**TEL.: 0031-630897180 E-MAIL : [dirhi2010@yahoo.fr](mailto:dirhi2010@yahoo.fr), [info@rwandadialogue.org](mailto:info@rwandadialogue.org)**  
**WEBSITE : [www.rwandadialogue.org](http://www.rwandadialogue.org), [www.veritasrwandaforum.org](http://www.veritasrwandaforum.org)**



**International Network for Truth and Reconciliation in Central Africa**  
**Réseau International pour la Vérité et la Réconciliation en Afrique Centrale**



Présentation :

Seize ans après la tragédie rwandaise qui a coûté la vie à d'innombrables innocents, la Population rwandaise continue de souffrir de séquelles d'une guerre très meurtrière qui a commencée en octobre 1990 et du génocide rwandais qui s'en est suivi. Le tissu social, qui en est sorti très déchiré, se heurte à une démarche de réconciliation très contestée initiée par le régime en place. Des rwandais continuent à être privés de leurs droits et à fuir leur pays.

Plusieurs analyses aboutissent à un même constat : le problème central est le pouvoir.

La globalisation négative des ethnies et le manque de dialogue conduisent à la tendance récurrente d'une logique d'accéder au pouvoir par la violence en utilisant les ethnies comme tremplins. Ceci explique l'absence de l'Etat de Droit, des élections anti-démocratiques, injustes et non transparentes périodiquement organisées, ainsi que des conflits cycliques qui endeuillent régulièrement le Rwanda. C'est pourquoi il s'avère plus qu'évident et impératif de tenir un Dialogue Inter-Rwandais Hautement inclusif (DIRHI) pour :

- redonner la parole au peuple opprimé pour qu'il puisse se prononcer quant à la gouvernance qui lui convient ;
- Aider les Rwandais à mettre en place des institutions démocratiques viables, qui rassurent et sécurisent tout un chacun pour mettre fin aux flux de réfugiés et aux différentes formes de rébellions qui en découlent;
- Trouver des solutions à la problématique des garanties sécuritaires pour une coexistence pacifique entre les rwandais et avec les voisins du Rwanda, spécialement la République Démocratique du Congo, car à bien des égards, le Rwanda est à l'origine des crises dans la région de l'Afrique des Grands Lacs

Ce dialogue est le seul cadre propice à l'édification du climat de confiance entre les ethnies, indispensable à la réconciliation effective, à la paix et au développement durable dans la région des Grands Lacs. Pour ce faire, le DIRHI doit être aussi un espace d'expression offert à toutes les victimes de la tragédie rwandaise. Il doit impliquer non seulement les différents acteurs politiques, armés ou non armés, mais aussi la société civile avec la participation des observateurs.

Ce processus devra conduire vers un renouveau démocratique d'un peuple réconcilié où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les gens se reconnaissent d'abord autour des idées politiques qu'ils partagent et non sur base de l'appartenance ethnique, clanique, régionale ou autres.

Bruxelles 15 Août 2010

Paul Rusesabagina

Président du Comité de Coordination – Initiative DIRHI





## DIALOGUE INTER - RWANDAIS HAUTEMENT INCLUSIF (DIRHI)

### 1. Introduction

La situation actuelle du Rwanda laisse apparaître beaucoup de signes et des conditions semblables à ceux qui ont conduit aux conflits précédents qui ont culminé sur le génocide rwandais. Nous invitons les Rwandais et les amis du Rwanda à faire tout ce qui est possible pour prévenir et empêcher la naissance d'un nouveau conflit.

### 2. Analyse du contexte

Seize ans après la tragédie rwandaise qui a coûté la vie à d'innombrables innocents, la Population rwandaise continue de souffrir des séquelles d'une guerre très meurtrière qui a commencée en octobre 1990. Le tissu social, qui en est sorti très déchiré, a créé de vives tensions entre les deux principales ethnies, Hutus et Tutsis. Ceci mérite un assainissement thérapeutique très rapide.

Depuis la prise du pouvoir en 1994 au Rwanda par le Front Patriotique Rwandais (FPR), des actes de violence ne cessent de se multiplier. Des rwandais continuent à être privés de leurs droits et de fuir leur pays. Aujourd'hui, la fréquence accrue de ces actes de violence dans la ville de Kigali, le refus de reconnaître les partis politiques de l'opposition non inféodés par le FPR, l'arrestation des avocats, des responsables de partis politiques d'opposition, les assassinats et les arrestations de journalistes, l'interdiction des journaux indépendants, l'augmentation de défection de représentants diplomatiques rwandais et des hauts officiers militaires, des rwandais qui continuent de fuir leur pays dont des Parlementaires et des Ministres, ainsi que des hauts officiers, témoignent de la fragilité de la sécurité dans le pays. Le Rwanda est susceptible de voler en éclats avec l'aggravation des problèmes socio-économiques de la population qui vit dans une grave crise alimentaire jamais enregistrée au Rwanda auparavant.

La légitimité politique dépend du niveau de respect des droits de l'homme et des libertés des personnes, ainsi que de la manière dont les élus rendent compte à leur électorat pour le mandat qui leur a été confié. Le libre exercice d'activités politiques par de Partis politiques indépendants joue un rôle essentiel dans un système démocratique. La liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance du système judiciaire, tout comme le pluralisme politique, sont également des piliers forts d'un système démocratique. Aussi, il ne peut pas y avoir de vraie démocratie sans multipartisme qui reconnaisse l'existence de l'opposition; c'est ce qui devrait permettre de créer un environnement propice à la tolérance politique, la compétition pacifique pour le pouvoir et aux électeurs d'exercer leur droit de regard sur les élus auxquels ils ont confié le mandat de les gouverner à travers un processus d'élections libres et transparentes.





Il y a donc un besoin urgent pour le règlement du conflit politique interne au Rwanda qui est devenu la source de l'instabilité dans toute la Sous-région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale. Laisser cette situation persister porte préjudice à la paix et à la sécurité dans la région entière des Grands Lacs. La persistance des réfugiés et les diverses formes de rébellions qui en résultent sont en effet un résultat de la marginalisation politique et économique d'une couche de la population rwandaise.

### 3. But

La résolution durable du conflit rwandais peut seulement être réalisée à travers un dialogue inter-rwandais hautement inclusif (DIRHI) entre toutes les composantes de la société rwandaise. A travers ce dialogue, les représentants des diverses composantes se conviendraient sur les mécanismes constitutionnels et des arrangements institutionnels de gestion du pouvoir qui rassureraient et sécuriseraient tout un chacun. Le processus devrait conduire à une relance de la démocratie et une véritable réconciliation. Tous les citoyens jouiraient de l'égalité des chances dans tous les secteurs de la vie nationale et se reconnaîtraient sur la base de la communauté d'idées politiques qu'ils partagent plutôt que sur la base de l'appartenance ethnique ou régionale. C'est seulement ce cadre qui pourrait restaurer un environnement favorable à la confiance entre les ethnies, à la paix, à la sécurité et au développement durable au Rwanda et dans la région de Grands Lacs d'Afrique.

### 4. Participants

Le DIRHI est le cadre le plus approprié pour la réconciliation nationale qui pourra engendrer la meilleure manière de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Il constitue la meilleure façon de mettre un terme au cercle infernal de l'exclusion qui a engendré des violences cycliques. Ce cadre fournira une tribune idéale pour les principaux acteurs de la société rwandaise à prendre part dans la détermination du cadre constitutionnel qui déterminera la future gouvernance du pays. Pour ce faire, ce dialogue doit avoir lieu dans de bonnes conditions qui garantissent une discussion libre où les différents points de vue peuvent être exprimés sans crainte et sous les auspices d'observateurs internationaux. En effet, ce dialogue doit inclure toutes les parties prenantes, y compris les différents protagonistes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, armés ou non, ainsi que des représentants des confessions religieuses et de la société civile. Tous participeront à la détermination des voies et moyens de parvenir à un pacte qui garantirait la stabilité politique sans laquelle tout effort de reconstruction et de développement socio-économique serait voué à l'échec.





## 5. Résultats attendus.

### 5.1. Réaffirmation de l'Etat de droit

Le protocole relatif à l'Etat de droit signé à Arusha-Tanzanie le 18 août 1992 entre le Gouvernement de la deuxième République et le FPR est très clair sur l'essence d'un Etat de droits et les principes sur lesquels il est fondé. Il est souligné notamment que les deux parties reconnaissent que la société démocratique repose également sur le pluralisme qui est l'expression des libertés individuelles et qui doit respecter l'unité nationale et les droits fondamentaux du citoyen; et que le multipartisme implique la légitimité de l'existence d'une opposition démocratique, et considèrent comme légitime l'aspiration de tout Rwandais à accéder au pouvoir par voie démocratique. Cet accord auquel la Communauté Internationale a activement participé, sert toujours de cadre de référence pour tracer les contours de l'Etat de droit à instaurer au Rwanda.

### 5.2. Le Cadre Institutionnel et les Institutions sécurisantes.

Les principes d'un Etat de droit constituent des éléments intrinsèques pour garantir les droits égaux et inaliénables de tous les Rwandais, avec la primauté au respect sans faille de la vie humaine. En ordre de priorité, les droits politiques suivent directement après le droit fondamental à la vie. En effet, c'est la politique qui élabore les lois, détermine le champ d'application de l'équité sociale et crée l'environnement nécessaire pour l'épanouissement des autres droits. C'est pourquoi l'atteinte à l'exercice des droits politiques entraîne presque automatiquement la violation des autres droits.

Ces droits ne doivent rester lettre morte pour figurer uniquement dans des textes. Les Institutions chargées d'en être les garants, d'en assurer le monitoring et l'évaluation, doivent être indépendantes pour exercer leur rôle d'observatoires et veiller à ce que les citoyens puissent en jouir et s'y épanouir effectivement dans la vie de tous les jours.

Les questions principales suivantes devraient donc retenir l'attention du DIRHI :

#### a. Garanties Politiques et Démocratiques :

L'élaboration d'une nouvelle loi fondamentale et la création de nouvelles institutions qui refléteraient les aspirations légitimes de toutes les composantes de la société rwandaise. Cette loi devra garantir entre autres :

- Le multipartisme intégral et sans entraves, pour garantir la participation réelle et effective de l'opposition politique et la société civile aux activités politiques du pays;
- La séparation réelle et effective des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) ;
- La création des conditions pour l'exercice effectif de la citoyenneté.





b. Garanties Sécuritaires :

Cette loi fondamentale devra définir également le cadre de :

- La mise en place des conditions assurant la sécurité et le développement socio-économique de la population rwandaise ;
- La réforme des services de défense et de sécurité conformément aux principes d'un Etat de droit ;
- La suppression des organes parallèles de sécurité ;
- La mise en place d'un organe indépendant de détection et de prévention des crises.

5.3. De la Commission Vérité – Justice – Réconciliation et de la lutte contre l'Impunité.

La réconciliation des rwandais est impossible avec une constitution qui consacre l'impunité et l'absence d'une justice équitable. Le DIRHI devrait définir les conditions de mise en place de la commission Vérité, Justice et Réconciliation pour aider les rwandais à s'acheminer vers une véritable réconciliation. Cette Commission serait chargée entre autres de:

- o Etudier les mécanismes de l'éradication de la culture de l'impunité ;
- o Créer une commission d'enquête sur le drame rwandais;
- o Enquêter tous les crimes commis au Rwanda avant et après 1994 à l'intérieur ou à l'extérieur du Rwanda pour les qualifier;
- o Instaurer une justice équitable de tous les crimes commis par les rwandais indépendamment de leur appartenance ethnique;
- o Mettre en place des conditions conduisant au pardon et la réconciliation ;
- o Créer une commission non politique chargée de l'écriture et l'interprétation de l'histoire du Rwanda.

5.4. Les mesures d'accompagnement

La grande faillite des Accords d'Arusha résulte du manque de mise en place de mesures d'accompagnement appropriées. Le déploiement des forces internationales, à l'exemple de ce qui fut réalisé au Burundi, pour assurer la mise en place des préalables indispensables pour l'instauration d'un Etat de droit et de la démocratie pluraliste est inéluctable.





## 6. Financement :

Ce DIRHI devrait se tenir dans un pays africain, de préférence en Tanzanie dont la proximité peut permettre une large participation des rwandais de l'intérieur à moindres coûts, et étant donné son rôle positif historique dans la recherche des solutions négociées aux conflits dans la sous-région.

Le budget à mobiliser servira à couvrir les frais de déplacement et de séjour des représentants du gouvernement et son forum des partis, des organisations politiques de l'opposition démocratique rwandaise, de la société civile et des confessions religieuses. Ce dialogue devrait durer au maximum 30 jours. Les frais des observateurs internationaux devraient être pris en charge par les pays qu'ils représentent.

Le financement doit prévoir également une équipe préparatoire chargée de la logistique ad hoc. Le préfinancement du Secrétariat serait l'idéal à cette fin. Cette équipe serait constituée d'un secrétariat de 2 personnes à temps plein pour une durée d'un an.





Annexe 1.

CADRE LOGIQUE (S.M.A.R.T) : DIALOGUE INTER-RWANDAIS HAUTEMENT INCLUSIF

	Logique D'intervention	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif Global	Les rwandais se mettent d'accord sur les voies et moyens pour trouver des solutions durables à la crise politique rwandaise	Le DIRHI est tenu	Compte-rendu du DIRHI	
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Toutes les composantes de la société rwandaise participent au DIRHI ;</li><li>2. Le peuple rwandais est réconcilié, les droits et libertés de la personne humaine sont respectés</li><li>3. La Communauté internationale appuie le processus de résolution durable de la crise rwandaise</li><li>4. Des institutions qui rassurent et sécurisent tout un chacun sont mises en place</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Sept Cents cinquante rwandais représentants différents protagonistes, de l'intérieur comme de l'extérieur, armés ou non armés, des représentants des confessions religieuses et de la société civile participent au DIRHI</li><li>2. Le nombre de réfugiés et de prisonniers politiques diminue; Le multipartisme est effectif</li><li>3. Les observateurs internationaux participent au DIRHI</li><li>4. Une période de transition avec des institutions issues du DIRHI est mise en marche</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Liste des participants au DIRHI</li><li>- Liste des prisonniers politiques libérés</li><li>- Les partis politiques de l'opposition enregistrés</li><li>- Rapport HCR sur retour volontaire des réfugiés</li></ul>	Cristallisation et refus du FPR de participer au DIRHI





Résultats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un projet de nouvelle Constitution réaffirmant l'Etat de droit, est élaboré</li> <li>2. Les garanties Politiques et des garanties de sécurité sont définies</li> <li>3. Commission Vérité – Justice – Réconciliation est mise en place.</li> <li>4. La lutte contre l'impunité est garantie</li> <li>5. les dispositions de mise en place des nouvelles institutions sont prises</li> <li>6. Les mesures d'accompagnement sont déterminées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le draft est à soumettre pour le référendum est disponible ;</li> <li>2. Le forum des partis est supprimé;</li> <li>3. La loi sur les partis et sur l'idéologie génocidaire sont amendées ;</li> <li>4. les membres de la commission V-J-R sont désignés ;</li> <li>5. La feuille de route pour les nouvelles institutions est définie ;</li> <li>6. Les observateurs internationaux pour la mise en route des nouvelles</li> </ol>	<p>-Rapport des assises du DIRHI</p> <p>- Décret Présidentiels sur les lois visées</p>	
Activités	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mobilisation des membres du Conseil de Sécurité, EU et UA</li> <li>2. Inventorisation des Asbl, des partis politiques et des leaders d'opinion</li> <li>3. Signature de la motion de soutien au DIRHI par les partis politiques et les organisations de la société civile</li> <li>4. Mobilisation des médiateurs et des Bailleurs de fonds</li> </ol>	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts</li> <li>- Personnel Secrétariat</li> <li>- Bureau Secrétariat</li> <li>- Ressources financières</li> </ul>	<p>Coûts voir budget: 4,1 millions</p>	
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget pour la préparation du DIRHI et la mise en œuvre des activités requises est disponible pour le Secrétariat;</li> <li>• Les sponsors du FPR l'amènent à accepter le dialogue ;</li> <li>• Le budget requis pour la tenue du DIRHI est mobilisé ;</li> </ul>			

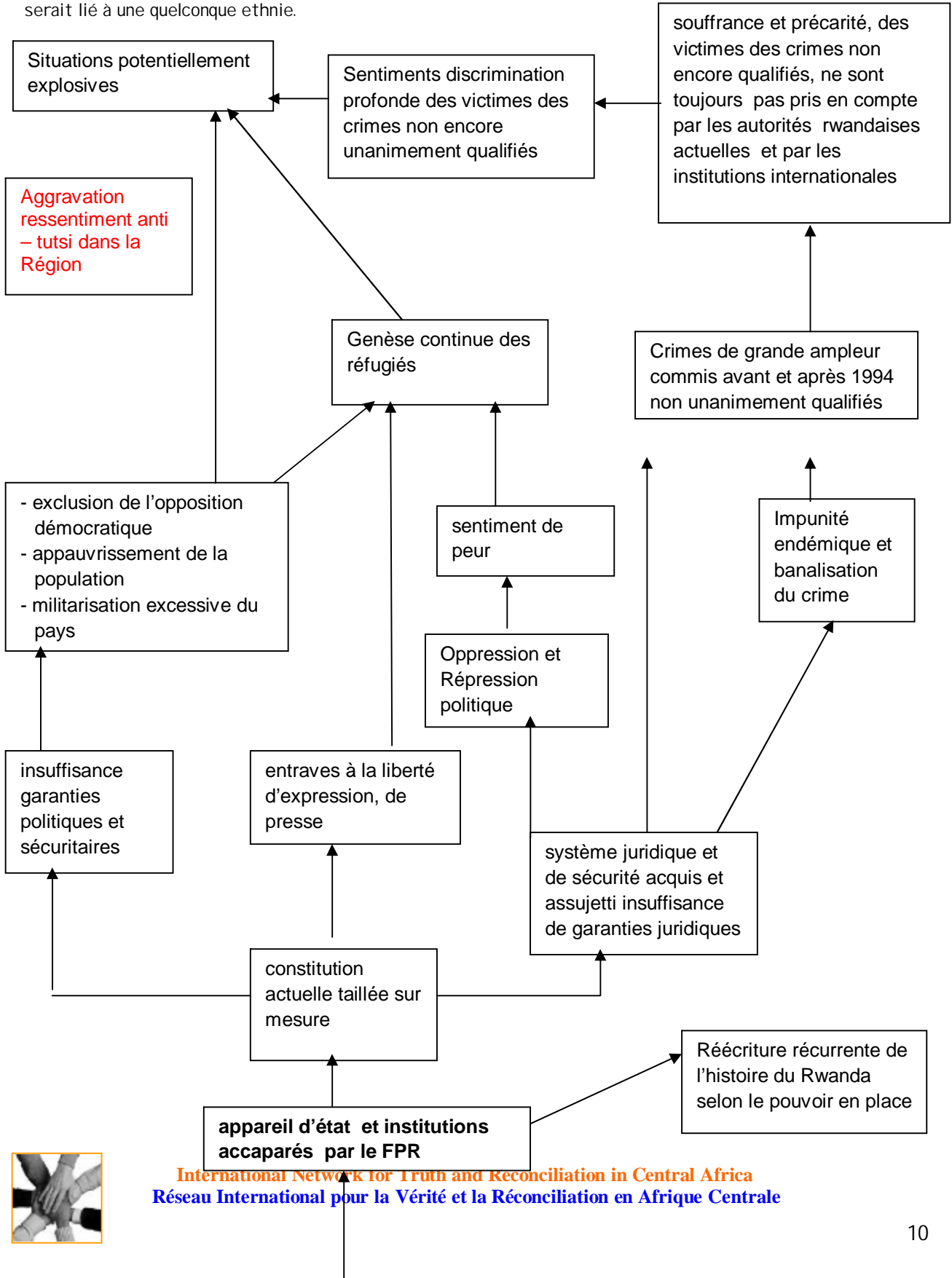


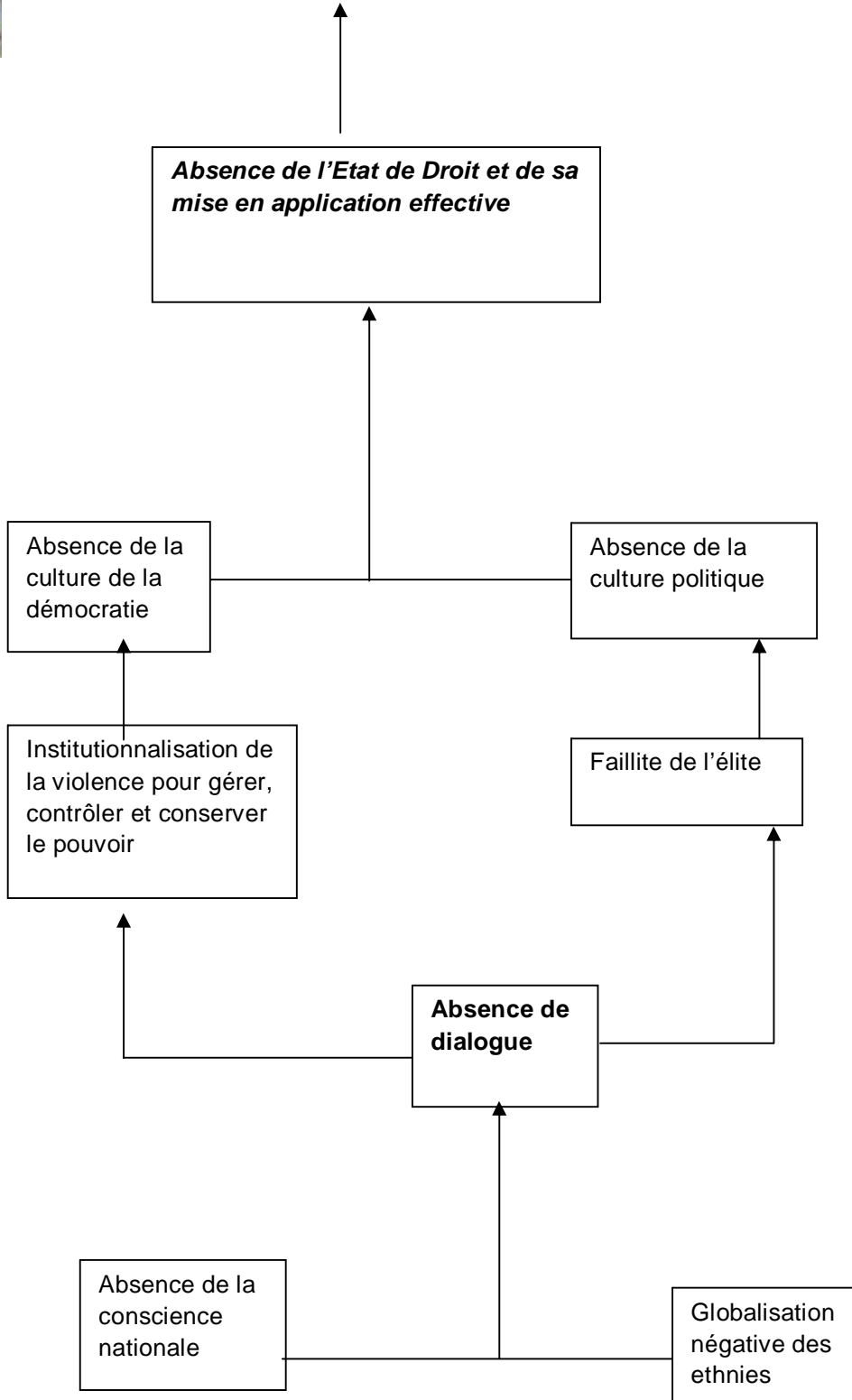


Annexe 2 : CRISE POLITIQUE RWANDAISE: DIR BARCELONA JUIN 2006

SYNTHESE DU CONSTAT DES PROBLEMES RECCURENTS

Le problème Central est le déficit d'un Etat de droit effectif suite à : l'Absence de garanties politiques, de sécurité et 'une justice équitable. Personne ne peut honnêtement affirmer que ceci serait lié à une quelconque ethnie.







## Annexe3

### DU DIALOGUE INTRA-RWANDAIS « DIR<sup>2</sup> »

Au

### DIALOGUE INTER-RWANDAIS HAUTEMENT INCLUSIF « DIRHI »

#### Introduction

Seize ans après la tragédie rwandaise qui a coûté la vie à d'innombrables innocents, la Population rwandaise continue de souffrir de séquelles d'une guerre très meurtrière qui a commencée en octobre 1990. Le tissu social, qui en est sorti très déchiré, se heurte à une démarche de réconciliation très contestée initiée par le régime en place. Des rwandais continuent à être privés de leurs droits et de fuir leur pays.

#### 1. Historique

##### 1.1. Cadre :

Sous l'initiative d'un certain nombre de rwandais qui, au delà des polémiques académiques, constatent et acceptent l'existence des Hutu -Tutsi -Twa comme une réalité sociopolitique du Rwanda, plusieurs rencontres ont réuni 120 rwandais entre 2004 et 2009. Le groupe d'initiative a défini ce cadre comme un Dialogue Intra-Rwandais (DIR) destiné à nouer des contacts pour un vrai dialogue, devant mener à une véritable réconciliation entre rwandais de tous bords.

---

<sup>2</sup> <http://www.veritasrwandaforum.org/dialogo.htm>





## 1.2. Participants :

La première rencontre exploratoire s'est tenue en 2004 à Estellencs, Mallorca, en Espagne (DIR-04). Tout en reconnaissant qu'il y avait une différence d'interprétation de l'histoire du Rwanda, les participants se sont convenus que cela ne devait pas être un obstacle à la construction d'un destin commun, au bénéfice de tous les rwandais.

Poursuivant cette dynamique, une deuxième édition du Dialogue Intra-Rwandais (DIR-06) a eu lieu à Barcelone, en Espagne en juin 2006. Les participants venaient des deux principales ethnies du Rwanda (Hutu et Tutsi), membres des principales formations politiques et des organisations de la société civile de la diaspora rwandaise venant de la Belgique, du Canada, de la France, de la Hollande, de l'Italie, de la Suisse et des USA. Trois participants venant de l'intérieur du Rwanda avaient été invités mais une seule personne a pu participer. Il est utile de souligner que chaque participant avait été invité à titre personnel en tenant compte de ses propres engagements sur la recherche d'une paix durable au Rwanda.

À l'issue de cette édition, l'une des recommandations insista sur l'extension du dialogue à toutes les couches de la population rwandaise. Elle exhorta tous les participants à œuvrer pour davantage de soutien au dialogue inter-rwandais. C'est dans cet esprit que, au cours de l'année 2007, furent organisées des Plates-formes de Dialogue (DIR-07) à Washington DC (USA), pour les participants venant des USA et du Canada, à Amsterdam (Hollande) pour les participants venant de la Hollande, de la Belgique et de l'Allemagne, et à Orléans (France) pour les participants venant de la France et de l'Italie. Deux autres Plates-formes de Dialogue pour des Femmes rwandaises (DIR-08) ont eu lieu dans l'année 2008 à Barcelone. Le choix des participants a suivi la même démarche qu'en 2006.

Ces différentes plates-formes ont désigné des représentants qui devaient se rencontrer dans une séance représentative. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle édition du Dialogue Intra-Rwandais a eu lieu à Palma de Mallorca du 01 au 03 mai 2009. Cette importante rencontre a réuni 30 représentants Rwandais de toutes origines ethniques (Hutu, Tutsi, Twa) venant des organisations politiques et de la société civile dans le cadre d'un dialogue d'Intra rwandais (DIR-09) et représentants les plates-formes qui ont eu lieu de 2007 à 2008 dans différents pays. Elle a été suivie de très près par 14 observateurs internationaux et accompagnée par 3 médiateurs dont 2 professionnels. Les participants ont discuté des problèmes auxquels le Rwanda fait face et qui handicapent la véritable réconciliation.





### 1.3. Principales conclusions des différentes séances du Dialogue Intra-Rwandais (DIR) 2004-2009

Les participants ont constaté que le problème central est le pouvoir. Les participants ont noté une tendance récurrente d'une logique d'accéder au pouvoir par la violence en utilisant les ethnies comme tremplins ; ce qui explique des conflits cycliques au Rwanda. C'est pourquoi il s'avère plus qu'évident et impératif que le DIR au niveau national soit un Dialogue Inter-Rwandais Hautement inclusif (DIRHI) pour :

- redonner la parole au peuple opprimé pour qu'il puisse se prononcer quant à la gouvernance qui lui convient ;
- Aider les Rwandais à mettre en place des institutions démocratiques viables qui rassurent et sécurisent tout un chacun ;
- Trouver des solutions à la problématique des garanties sécuritaires pour une coexistence pacifique entre les rwandais et avec les voisins du Rwanda, spécialement la République Démocratique du Congo, car à bien des égards, le Rwanda est à l'origine des crises dans la région de l'Afrique des Grands Lacs

Ce dialogue doit impliquer non seulement les différents acteurs politiques mais aussi la société civile, et doit être aussi un espace d'expression offert à toutes les victimes de la tragédie rwandaise. Le DIRHI devra donc toucher toutes les couches de la société rwandaise et aboutir à une réconciliation effective entre les rwandais.

Les participants ont proposé que les questions suivantes soient inscrites à l'ordre du jour du Dialogue Inter-Rwandais Hautement Inclusif à savoir :

- La crise identitaire des rwandais et la constitution d'une équipe d'experts historiens indépendants pour écrire l'histoire du Rwanda qui puisse servir de repères pour la lecture des événements rwandais ;
- Les garanties nécessaires pour rassurer et sécuriser toutes les composantes de la Société rwandaise ;
- L'instauration d'une justice impartiale et équitable pour toutes les victimes des crimes commis dans la région, ainsi que l'instauration d'une mémoire collective et non exclusive de toutes les victimes ;
- La création d'une commission vérité et réconciliation ;
- Le problème de l'équité sociale et de l'égalité des chances ;
- La mise en place d'un mécanisme indépendant de promotion, de protection et de surveillance des droits de l'homme ;
- Le rôle de la femme et de l'éducation dans la prévention des conflits ;





- Le respect de la souveraineté nationale des pays de la région et les relations de bon voisinage et de cohabitation pacifique ;
- Les projets de développement économique transnationaux et la libre circulation des personnes et des biens dans la région ;

C'est pourquoi les participants ont recommandé, entre autres, La mobilisation de tous les moyens possibles pour la tenue d'un Dialogue inter-rwandais Hautement Inclusif (DIRHI). Ce DIRHI, dans lequel participeraient les différents représentants de la Société Civile et des Partis Politiques de l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda avec la participation des observateurs, est le seul cadre propice à l'édification du climat de confiance entre les ethnies et indispensable à la réconciliation effective, à la paix et au développement durable dans la région des Grands Lacs. A cet effet, il a été mis en place un comité de pilotage pour contacter tous les principaux partenaires-clé de la société Rwandaise pour présenter le projet et faire la planification appropriée.





## 2. Session spéciale représentative 2010

Du 11 au 13 juin 2010, s'est tenu à Soesterberg, Pays-Bas, une session spéciale représentative qui a réuni les représentants de la société civile de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda, ainsi que des délégués des partis politiques Rwandais de la diaspora. Cette session a été organisée pour analyser les voies et moyens pour la tenue du Dialogue Inter Rwandais Hautement Inclusif (DIRHI). Tous les représentants des partis politiques de l'intérieur du Rwanda étaient également invités. Certains se sont excusés et d'autres n'ont pas répondu.

Les participants à la session ont constaté que le Rwanda connaît actuellement une situation explosive caractérisée entre autres par :

- Les violations continues des droits de la personne humaine ;
- La répétition d'actes de violence qui se multiplient dans la ville de Kigali ;
- L'augmentation de défection de représentants diplomatiques rwandais et des militaires hauts grades ;
- L'arrestation des militaires hauts gradés et des opposants politiques ;
- L'emprisonnement de l'avocat américain Peter Erlinder pour intimider d'autres avocats à la défense des opposants ;
- La condamnation des journalistes à de lourdes peines et l'interdiction des journaux ;
- Les obstacles érigés pour barrer la route à l'enregistrement des partis de l'opposition pour protéger le régime en place et garantir son hégémonie ;
- Le harcèlement et la déstabilisation des exilés par des listes sauvages et des mandats d'arrêts à motivations politiques...

Ce constat témoigne de la fragilité de la sécurité dans le pays qui est susceptible de voler en éclats avec l'aggravation des problèmes socio-économiques de la population qui vit dans une grave crise alimentaire jamais enregistrée au Rwanda post indépendance.

Les participants ont réaffirmé que le DIRHI est la seule voie capable qui puisse désamorcer la tension, créer un environnement propice à la réconciliation effective des rwandais, à la paix et au développement durables dans le pays et dans les Grands Lacs.

Les participants ont mis en place un comité de coordination composé de membres de la société civile pour poursuivre le travail commencé par le comité de pilotage mis en place lors de la session de mai 2009, à savoir, explorer les préalables pour la tenue du DIRHI.

